



### Quels sont les enjeux préparatoires à la formation au permis de conduire ?

Aujourd'hui conduire n'est plus un simple plaisir mais un vrai enjeu sociétal notamment pour les jeunes ruraux, le permis est quasiment indispensable pour préparer son avenir professionnel, personnel, social... Toutefois, encore trop d'idées reçues fausses entourent le précieux sésame. Une vraie formation, encadrée par des enseignants diplômés est indispensable. En effet, l'activité de conduite demande un réel apprentissage et un vrai travail intellectuel qu'il faut apprendre à maîtriser, et pour ce faire la formation est indispensable.

Les jeunes conducteurs sont malheureusement toujours et encore les premiers tués sur la route, c'est pourquoi l'apprenti conducteur devra être un vrai acteur de sa formation, afin de prendre conscience des risques qu'il encoure et qu'il peut faire courir aux autres usagers sur la route. Le nouveau programme de formation (REMC) permet aux formateurs et aux apprentis conducteurs de mettre en place les savoirs, savoirs-faire, savoirs-être et savoirs-devenir nécessaires pour devenir un conducteur sûr et responsable. Une formation à la conduite de qualité est indispensable aujourd'hui afin de former les conducteurs de demain et ainsi réduire le nombre d'accident mortel ou corporel sur la route, encore trop nombreux.

### Déroulement de la formation :

Suite à votre inscription, vous pouvez alors commencer votre formation théorique selon votre choix de forfait lors de l'inscription. Pour le permis B, des cours thématiques ont lieu avec moniteur sur les grands thèmes de la sécurité routière (Alcools, stupéfiants, vitesse...) les mardis à 16h30 et les vendredis à 15h30. Durant votre formation nous suivons votre progression grâce à nos différents logiciels (Editab, Pcquizz, Prépacode). Dès que vous le souhaitez et après avoir vérifié vos différents résultats nous vous accompagnons pour vous inscrire à l'examen du code de la route. Suite à votre réussite à l'examen du code de la route, vous pouvez commencer votre formation en conduite. Cette formation en conduite, se fera de manière progressive afin de maîtriser correctement votre véhicule, jusqu'à être capable de circuler en toute sécurité pour vous même et pour les autres. Cette progressivité intègrera des situations de conduite différentes et adaptées à votre niveau, la formation intègrera notamment des situations de conduite sur voie rapide par exemple, de nuit ou par intempéries même en cas de chute de neige. Afin de vous permettre d'appréhender de manière plus sereine les difficultés de la route dans votre vie de futur conducteur. Lorsque votre niveau de formation sera suffisant, vos moniteurs vous proposeront une date d'examen au permis de conduire.

La validité du code de la route est indispensable pour se présenter à l'examen.

### Déroulement de l'examen :

L'épreuve débute par l'accueil du candidat et le contrôle d'identité. Le livret d'apprentissage est requis pour les conduites supervisées et accompagnées. L'examineur sera amené à effectuer le contrôle de ces documents avant le début de l'examen. Le candidat est évalué sur un parcours qui comporte des passages en et hors agglomération. L'examineur va vérifier la capacité de l'élève à déceler les changements de contexte sur la route et à s'y adapter. Dans tous les cas il faudra conduire de façon autonome et à allure adaptée à l'environnement sur route et sur autoroute. L'examineur va vous donner des instructions directionnelles simples. Il est possible que le candidat ne comprenne pas ou qu'il n'ait pas entendu ce qu'il lui a dit, dans ce cas il ne faut surtout pas hésiter à faire répéter l'examineur. L'examen contient également une vérification du véhicule intérieure ou extérieure à laquelle est associée une question réglementaire et enfin une question sur les premiers secours. Le candidat devra également effectuer un arrêt de précision selon les consignes de l'examineur. Enfin vous devrez réaliser une manœuvre en marche arrière : La réalisation d'une des 6 manœuvres en marche arrière choisie par l'examineur qui détermine le moment (marche arrière en ligne droite ; marche arrière en arrondi ou en angle ; rangement en créneau ; rangement en épi ; rangement en bataille ; demi-tour) On jugera le candidat sur huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information,

analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Il faut un minimum de 20 sur 31 points pour être reçu à l'examen. Les résultats seront transmis par internet en principe dans un délai de 2 jours suivant votre passage.

En cas de réussite, le candidat recevra un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention favorable. Il est valable 4 mois en attendant la délivrance de son permis de conduire, que le candidat devra demander sur le site ANTS.

**EPREUVE EN CIRCULATION - FICHE DE RECUEIL DU BILAN DE COMPETENCES**



Date : \_\_\_\_\_

L'expert(e) \_\_\_\_\_

NE TIENT PAS LIEU DE PERMIS DE CONDUIRE

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaitre et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaitre et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								1
<b>Sous-totaux</b>								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					0			
Courtoisie					0			
<b>Total général</b>								

**Observations :**  
Espaces latéraux insuffisants avec le maintien de la sécurité lors d'une manoeuvre et dans un virage obligeant à chaque fois une intervention

Cocher case si examen non mené à son terme

<b>BILAN</b>	<b>INSUFFISANT</b>
--------------	--------------------

(1) ne tient pas lieu de permis de conduire qu'à compter de 16 ans révolus (art. 114-1)  
(2) ne s'applique qu'aux candidats à la conduite faite par l'auto-école